

Le débat sur le futur du travail dans le contexte européen*

Jean-Louis Laville**

Title: *The Debate about the Future of Work in the European Context*

Abstract

The debate on the future of work has come up in France and several European countries in the past decade due to the profound changes experienced by these societies. This gave rise to clear-cut positions for or against the *end of work*. In order to clarify these views and assess their possibilities of indicating the trends and feasible ways of overcoming the present crisis, the articles first analyzes the reasons and the scope of the recent changes affecting work. It then indicates as precisely as possible

* Adapté par Luiz Inácio Gaiger. Professor titular do PPG em Ciências Sociais Aplicadas – UNISINOS.

** Doutor em Sociologia, professor da Université de Paris X, diretor do Laboratoire de Sociologie du Changement des Institutions (LSCI), CNRS-IRESCO, fundador e responsável pelo Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA).

the terms of the discussion between those who see work as a privileged factor for people's belonging to society and those who stand for a reduction of the space of work in the organization of societal life. Moving beyond this disagreement, the article then compares these views with the data about the development of work in recent years in order to highlight the present issues on which the reflection of Social Science should focus.

Key words: Salary, Social changes, Identity, Unemployment, Social policies.

Resumo

Na última década, o debate sobre o futuro do trabalho se impôs na França e em vários países europeus, em razão das profundas mudanças conhecidas por essas sociedades, dando origem a posições nítidas a favor ou contra o *fim do trabalho*. A fim de esclarecer esses pontos de vista e avaliar suas possibilidades de indicar as tendências e os caminhos viáveis de superação da atual crise, o texto inicialmente analisa as razões e a amplitude das transformações recentes que afetam o trabalho. A seguir, busca precisar, mediante análise das principais correntes nesse campo, os termos da discussão em que se opõem os defensores do trabalho como fator privilegiado de pertencimento à sociedade, aos partidários de uma diminuição do espaço do trabalho na organização da vida social. Para além de tais divergências, a confrontação desses pontos de vista com os dados relativos à evolução do trabalho nos últimos anos servirá para destacar questões atuais, sobre as quais deve concentrar-se a reflexão das Ciências Sociais.

Palavras-chave: Salário, Mudanças sociais, Identidade, Desemprego, Políticas sociais.

Introduction

Depuis plus d'une dizaine d'années, le débat sur l'avenir du travail s'est imposé en France, comme dans d'autres pays européens, et a donné lieu à l'expression de positions tranchées s'affrontant pour ou contre la fin du travail. La question ainsi posée, comme une véritable question politique, s'est doit à l'importance de l'emploi salarié dans la période précédente, celle de l'expansion de l'après-guerre en Europe. Dans ces années de croissance dites des "Trente glorieuses" (1945-1975), l'accès à l'emploi stable consacre en effet la hiérarchisation et la séparation des temps sociaux: aux différents âges de la vie, le temps de la production est privilégié au détriment des temps de formation et d'inactivité qui le précèdent et le suivent; dans la journée, le temps de travail régi par le salariat définit des identités d'autant plus fortes qu'il est distinct du temps des loisirs et du temps des obligations domestiques et familiales. La citoyenneté passe par l'emploi, les femmes y trouvent une reconnaissance sociale et le mouvement d'exode rural puis d'immigration traduit l'attraction de la ville et de ses industries.

Ce sont ces traits caractéristiques de l'organisation des temps sociaux pendant la période d'expansion qui sont remis en cause depuis une vingtaine d'années par l'ampleur des mutations. Face à une déstabilisation qui touche le coeur de la société et non seulement ses marges, il est possible de caractériser les choix de politiques économiques faits dans les pays considérés et les limites rencontrées par celles-ci, dont l'importance explique la montée du débat sur l'avenir du travail.

Dans cette contribution, nous voudrions synthétiser les principaux arguments en présence, pour en dégager les lignes de convergence et mettre en relief les questions toujours ouvertes. Il sera notamment question de préciser les termes de la discussion opposant les défenseurs du travail comme facteur privilégié d'appartenance à la société, qui peuvent s'inscrire dans la lignée libérale ou social-démocrate, aux partisans d'une diminution de la place du travail dans l'organisation sociale. Toutefois, au-delà de désaccords fondamentaux, la confrontation de ces différents

courants de pensée à la réalité évolutive fournira les éléments pour indiquer un certain nombre de questions principales qui peuvent être retenues pour alimenter la réflexion des sciences sociales sur le futur du travail.

De la période d'expansion aux mutations

Après la seconde guerre mondiale, l'uniformisation des modes de vie autour de l'emploi salarié accentue la place essentielle prise par le travail dans la modernité. Le travail salarié devient central dans une société où il importe en premier lieu de développer la production. Le paradigme de la croissance selon lequel la rareté est la source du malheur des hommes et de leurs conflits ne peut qu'être conforté par la perspective d'un dépassement définitif de la rareté qu'offre la période d'expansion. Les transferts de main d'oeuvre conséquents sont facilités par la valorisation sociale dont ils font l'objet. La question qui se pose, pour expliquer ce constat, est celle des raisons pour lesquelles l'emploi salarié, qui n'était jusqu'alors qu'une forme de travail parmi d'autres, est devenu la norme définissant le travail à tel point que l'on a pu parler de "société salariale" (Castel, 1995b).

Le développement du travail salarié, s'il repose sur l'extraordinaire ampleur des gains de productivité, n'aurait pas été concevable sans le mouvement continu vers l'emploi industriel entretenu par l'exode rural, l'immigration et l'essor de l'activité professionnelle des femmes. Contrairement au dix-neuvième siècle, cette augmentation du salariat ne peut s'expliquer par la mise au travail forcé. Plutôt que d'invoquer (Arendt, 1983) le triomphe d'une servitude volontaire, cette évolution amène à souligner l'ambivalence du travail moderne, indissociablement vecteur d'exploitation et d'émancipation. Le travail donne lieu à l'appropriation de la plus-value par les détenteurs des moyens de production qui la considèrent comme un simple facteur de production; il appartient comme tel à la sphère de l'hétéronomie, "ensemble des activités spécialisées que les individus ont à accomplir comme des fonctions coordonnées de l'extérieur par une organisation préétablie" (Gorz, 1988). Ceci dit, en dépit de la

dépossession qu'il induit, de l'hétérorégulation et de la fonctionnalité qui l'imprègnent, le travail typique de la période d'expansion permet néanmoins l'accès à la sphère publique par trois dimensions:

- a) la première est constituée par la médiation monétaire entre l'employeur et le travailleur propre au travail effectué en vue d'un échange monétaire impliquant un tiers, le destinataire des biens et des services produits. Cet échange peut prendre deux formes, celle de l'échange marchand et celle de l'échange non marchand. L'échange est marchand quand les biens et services produits sont payés directement par les clients qui les acquièrent sur le marché; l'échange est non marchand quand ils sont payés indirectement par les contribuables pour la satisfaction de besoins pris en charge par les ressources publiques en fonction de normes collectives. A ces deux formes d'échange correspondent respectivement l'entreprise dans laquelle les propriétaires attendent un retour de leur capital investi et l'administration qui agit conformément à un choix réputé conforme à l'intérêt général. Dans les deux cas, le travail s'éloigne de la sphère domestique, il prend une portée universelle parce que son produit est échangeable et il manifeste le statut de "membre" de la société dans son ensemble.
- b) La deuxième dimension tient à l'identité au travail. Le travail s'exerçant dans le cadre d'une coopération productive génère un processus de reconnaissance par les autres, inscrit dans un jeu de forces sociales. Le travail génère une socialisation secondaire (Dubar, 1991) des individus par l'immersion dans un groupe confronté à un même champ de pratiques et de contraintes. Autrement dit, le travail dépasse en qualité et en quantité ce qui serait fourni dans le cadre d'une auto-production. La professionnalité détenue par le producteur, dont il prend conscience dans les interactions avec ses collègues, confère une technicité particulière au travail; il ne s'agit pas de faire ce que quelqu'un

d'autre pourrait faire s'il disposait du temps nécessaire, mais d'apporter une contribution personnalisée grâce à la détention de connaissances ou de savoir-faire aussi minimes soient-ils. Quand elle est niée par l'organisation formelle de la production, la professionnalité, gage de dignité, se réfugie dans des pratiques clandestines où s'éprouve l'écart entre le travail et la standardisation censée le régir. C'est en cela que, même si elle n'est pas reconnue dans l'entreprise ou l'administration, la technique à laquelle se confrontent les salariés de base est génératrice de savoirs sociaux et de relations inter-personnelles.¹

- c) Enfin, la troisième dimension est la participation à un collectif détenteur de droits. Elle concourt à la socialisation secondaire par l'affirmation de l'appartenance à la communauté politique, de laquelle le travailleur tire un pouvoir de négociation grâce à un système de représentation des salariés.

La socialisation autour du travail possède ainsi une autonomie relative parce qu'elle est distanciée de l'employeur par la relation monétaire, marchande ou non marchande, gouvernant l'échange de biens et services et par la mise en oeuvre de techniques productives au sein d'un collectif de production doté de certains droits. Le travail rémunéré dans l'entreprise ou l'administration contribue à l'insertion sociale parce qu'il affranchit des liens privés pour ouvrir l'accès à la sphère publique. Le contrat de vente du travail le qualifie comme du travail en général, les obligations du travailleur font l'objet de règles de droit et il ne peut lui être demandé que ce qui est spécifié dans le contrat. Dans la société salariale de la période d'expansion, le travail, créateur d'une valeur d'usage socialement reconnue et accomplie dans la sphère publique, est donc indissociable de la citoyenneté.

¹ Même dans les travaux les plus parcellisés, la sociologie du travail a décelé l'existence d'un informel dans lequel s'exprime un consentement paradoxal: la contribution à l'effort productif passe par une appropriation du travail qui est une revendication d'autonomie. Le rêve taylorien d'une industrie où les tâches seraient entièrement prescrites et indépendantes du travail vécu s'avère irréalisable.

La double crise

Cependant, dès la fin des années 1960 émergent de nouveaux mouvements sociaux (Touraine, 1978) remettant en cause la croyance dans le progrès, auparavant consensuelle. Le manque de possibilité d'implication, pour les salariés comme pour les usagers, dans le travail comme dans la consommation individuelle et collective, est critiqué au même titre que l'approche standardisatrice de la demande orientant l'offre vers les biens de masse et vers des services stéréotypés. Se fait jour l'exigence d'une plus grande qualité de la vie; de plus en plus, s'oppose à la croissance quantitative la revendication d'une croissance qualitative. Il s'agit de substituer une politique du mode de vie à une politique du niveau de vie (Roustang, 1988), de prendre en compte les dimensions de participation aux différentes sphères de la vie sociale, de préservation de l'environnement, de rapports entre les sexes et les âges, etc.

Les nouveaux mouvements sociaux sont sous-tendus par des évolutions socio-démographiques. Vieillesse de la population, diversification du profil des ménages, progression de l'activité féminine, toutes ces données remettent en cause l'uniformisation qui s'était imposée pendant la période d'expansion. Bien que les vagues protestataires auxquelles ces mouvements donnent lieu soient disparates, ils commencent néanmoins à fragiliser le dogme de la croissance en popularisant les thèmes de la croissance zéro, de la dénonciation des dégâts du progrès, de la réappropriation de la vie privée et de l'espace public que défendent des protestations anti-nucléaires, écologistes ou féministes. Les aspirations à l'autonomie éclosent aussi dans le travail, elles prennent la forme de retraits individuels et de violentes révoltes collectives chez les ouvriers sans qualification. Ces revendications, malgré leur éparpillement, abordent toutes confusément une réflexion sur la sortie de la société structurée par la lutte contre la rareté.

On le voit, au moment où la synergie marché – Etat atteignait son plein rendement, elle a été l'objet d'une première crise, dans laquelle était remis en cause le consensus propre au régime économique de la période de croissance. Cette crise de

valeurs a été suivie par une seconde crise, qualifiée de “crise économique”. Si elle se superpose à la première, cette seconde crise porte moins sur la fin que sur les moyens au sens où elle n’est pas d’origine culturelle mais vient essentiellement de changements dans les marchés et les techniques.

Pour ce qui est des marchés, un ralentissement de la hausse de la demande se généralise pour l’ensemble des produits de base dans les pays développés. Chacun d’entre eux cherche alors à augmenter ses exportations. Avec l’entrée en scène de nouveaux pays producteurs, cela provoque une exacerbation de la concurrence internationale. En conséquence, la compétitivité devient essentielle sur des marchés très concurrentiels où la qualité représente un atout comme moyen de différenciation. Une nouvelle façon de produire se profile, associée à de nouvelles formes de marché. En plus, les modifications dans les marchés se conjuguent avec les transformations liées aux technologies nouvelles. En effet, par l’accélération de la vitesse de transmission de l’information, sa miniaturisation et la baisse de coûts induite, elles sont le support d’une véritable révolution de l’information qui bouleverse l’ordre productif établi. Il s’agit d’une destruction créatrice (Schumpeter, 1941) induite par l’introduction de l’électronique, de l’informatique et de nouveaux matériaux.

La demande a changé de nature. En l’occurrence, elle n’est plus le moteur puissant capable d’entraîner l’ensemble d’une production nationale. Elle est une demande-arbitre qui sélectionne les entreprises performantes. La notion de *part de marché* devient prédominante car c’est la seule variable sur laquelle une intervention est possible en l’absence de politique de relance économique coordonnée entre différents pays. Malgré la variété des choix nationaux, dans la plupart des politiques économiques inspirées par la crise dominant les contraintes de maîtrise des salaires et des coûts. Ce sont en fait les principaux systèmes d’interprétation issus du keynésianisme de l’après-guerre qui sont ainsi remis en cause et perçus comme historiquement datés (Freysinet, 1989).

Enfin, l’efficacité de l’État-Providence était grandement liée à sa capacité à trouver des mécanismes d’assurance dans des rapports sociaux homogénéisés par le salariat. Il est donc logique

que la crise économique en obligeant à des restructurations au sein de l'appareil productif ait provoqué des difficultés financières pour l'Etat social dont les ressources dépendent du niveau de la production nationale.

Face à ces contraintes, les réactions des différents pays n'ont toutefois pas été identiques. Deux grandes tendances se sont affirmées qui peuvent être présentées comme le modèle anglo-saxon et le modèle continental européen.

Le modèle anglo-saxon.

Le modèle anglo-saxon, tel qu'exemplifié dans les politiques suivies dans les années 1980 aux États-Unis et au Royaume-Uni, a pris appui sur les problèmes rencontrés par l'Etat-Providence pour tenter de diminuer son rôle et laisser le jeu du marché établir de nouvelles règles en matière de gestion du travail. Grâce à de tels ajustements, les États-Unis par exemple ont créé de nombreux emplois: la fluidité du marché du travail a ainsi permis une croissance de plus de 7,5 millions d'emplois entre 1990 et 1995. Cependant, cette capacité à réduire le chômage, qui a autorisé certains à parler de la réussite américaine contrastant avec l'échec européen en matière d'emploi, ne peut être isolée des modifications ayant affecté le travail.

L'un des phénomènes à noter est celui du sur-travail. Selon les calculs de Schor (1991),² en 1987 les Américains travaillaient en moyenne l'équivalent d'un mois de plus sur l'année par rapport à 1969. Dans le secteur manufacturier, ils travaillent chaque année l'équivalent de deux mois de plus que les Français ou les Allemands. Au cours des années 1980, alors que plus d'un million de postes ont été supprimés dans les usines, les heures supplémentaires ont augmenté au rythme de 50% par an, les entreprises compensant le coût des heures supplémentaires en baissant le salaire de base. Pour garder un niveau de vie égal à celui de 1973, le salarié américain doit travailler 245 heures de

² SCHOR, Juliet. *The overworked american: the unexpected decline of leisure*, New York: Basic Books, 1991. Cité par Anspach (1996) et Lipietz (1996).

plus par an. C'est donc la diminution du coût salarial qui est déterminante dans l'évolution des secteurs traditionnels et encore plus dans les activités nouvelles de services. Si les salariés employés dans l'industrie subissent un sur-travail, c'est qu'ils préfèrent garder leur poste plutôt que de rechercher du travail dans les services où les types d'emplois correspondent trop souvent à des temps partiels, des engagements temporaires et des salaires encore plus bas.

Depuis vingt ans, le revenu moyen des ménages a stagné et le salaire réel hebdomadaire a baissé de 3% de 1979 à 1995, soit près de 20% si l'on prend comme indicateur le salaire déflaté c'est-à-dire calculé comme si les prix n'avaient pas bougé. La rémunération totale réelle (salaire et avantages sociaux) n'a progressé que de 0,7% par an de 1973 à 1993 contre 3% au cours des vingt années précédentes, les salaires réels de certaines catégories ont baissé sur la même période: de 20 à 27% pour ceux ne bénéficiant que d'une éducation secondaire et ayant dû abandonner la "high school", la hausse de 0,2% du revenu familial médian réel pour la même période s'expliquant essentiellement par l'accroissement de 42% à 53% du nombre des ménages où l'épouse travaille.³

L'autre face de la création d'emplois est donc la détérioration des conditions de vie et l'augmentation des inégalités attestée par le nombre de "working poors". En somme, la voie adoptée pour relancer l'économie produit des pathologies sociales qui deviennent un sujet d'inquiétude majeur aux États-Unis. De nombreuses publications tirent la sonnette d'alarme en montrant qu'une "sous classe" s'est formée, que la classe moyenne est tirée vers le bas, que l'accroissement des inégalités est tel qu'il contribue à la montée de l'insécurité. Les minorités sont les premières touchées: un tiers des jeunes noirs entre 20 et 30 ans sont sous contrôle de la justice (emprisonnés, en période de probation ou libérés sur parole). Les experts pourtant orthodoxes de l'OCDE pensent que de telles évolutions remettent en cause "l'avenir économique à long terme de la nation".⁴

³ COUNCIL OF ECONOMIC ADVISORS, 1995.

⁴ Pour une synthèse particulièrement documentée et rigoureuse de la question sociale aux États-Unis, cf. WILSON, WJ. *The Truly Disadvantaged. The inner City, the Underclass, and Public Policy*. Chicago: University of Chicago Press, 1987.

Le modèle anglo-saxon, dont les performances en termes d'emploi apparaissent remarquables, se révèle beaucoup plus fragile si l'on intègre des données sur la pauvreté et la précarité.⁵ En tout cas, ce modèle aux effets mitigés ne peut être interprété comme une nouveauté; il constitue plutôt la réactualisation, dans les mutations contemporaines, d'une tradition d'Etat-Providence résiduel caractérisé par une intervention étatique subsidiaire, qui ne peut répondre aux besoins de l'individu qu'en cas de défaillance de la famille et du marché (Hecló, 1974). La priorité du marché par rapport à l'Etat y est réaffirmée, seuls les marginaux de la société ont droit à une protection institutionnalisée. Dans ce contexte, les programmes pour l'emploi et la formation se confondent largement avec la politique de lutte contre la pauvreté. L'intervention publique, guidée par la théorie du capital humain, se focalise sur les personnes défavorisées ayant un niveau de ressources inférieur au seuil de pauvreté officiel et un cumul de handicaps, ce qui "occulte toute réflexion sur les dynamiques économiques et sociales de création et d'éviction de l'emploi" (Perez, 1998).

La marginalisation accrue de certaines de ces populations, relevant autant des politiques de répression que de politiques sociales, engendre dans cette vision centrée sur l'individu un débat amalgamant les différentes catégories de personnes démunies pour s'interroger sur leur moralité. Conséquence, le "Welfare" s'infléchit pour ces publics vers le "Workfare", le travail obligatoire devant agir comme un retour à la normalité et réduire la dépendance à l'aide sociale. Cette tendance à imposer le devoir de travail en contrepartie des prestations sociales fait peser la menace du travail forcé sur les pauvres comme en témoignent les nombreuses attaques contre la culture de l'assistance dans laquelle seraient enfermées les "welfare mothers", utilisant à leur profit l'argent des contribuables au lieu de chercher du travail.⁶

⁵ Il faudrait d'ailleurs y ajouter des informations sur la variation de la population active: aux États-Unis 10% des hommes âgés de 25 à 50 ans ne participent pas au marché du travail et au Royaume-Uni la population active a baissé de 400.000 personnes entre 1990 et 1995 alors qu'elle augmentait dans d'autres pays, par exemple de 500.000 personnes en France.

⁶ Pour des exemples de cette littérature abondante sur les effets pervers du welfare et une explication de l'obsessionnelle référence aux "lonely mothers", cf. Anspach (1996).

Le modèle continental européen

Dans la plupart des pays européens, la tradition de l'Etat-Providence diffère largement de cette caractéristique du modèle anglo-saxon. Par-delà les spécificités nationales, l'Etat-Providence y a une vocation plus universaliste, basée sur le principe d'une citoyenneté sociale se concrétisant par des transferts sociaux et des services publics financés par l'impôt et destinés à préserver l'égalité des chances. Dans un autre volet, il s'est mis en place une conception plus corporatiste, organisée autour de l'idée d'une prévoyance obligatoire et d'une assurance complétée par des politiques sociales pour les populations n'ayant pu s'ouvrir des droits par le biais du versement de cotisations.⁷

L'Etat-Providence jouit donc d'une légitimité supérieure et le chômage n'a pas entraîné de changement radical. Les salaires minimums ont été maintenus de même que les systèmes de relations professionnelles. Le marché n'a pas été considéré à lui seul comme le garant d'une amélioration de la situation de l'emploi. Les équilibres antérieurs ont toutefois entraîné des contestations sur le rôle de l'Etat social et de nouvelles formes d'intervention publique ont été introduites avec la volonté d'adapter le rôle de l'Etat. Ce sont en particulier les politiques actives de l'emploi au sein desquelles les politiques les plus innovantes ont été basées sur de nouvelles formes de travail liant activité productive et insertion sociale. Ces mesures s'inspirent d'un constat simple: s'il existe un ensemble de besoins non satisfaits d'un côté et de l'autre un nombre important de chômeurs, il semble alors logique de promouvoir la création de postes dans des activités répondant à de nouvelles demandes.⁸

⁷ Voir les ouvrages classiques sur l'Etat-Providence dont Esping-Andersen (1990) et C. Jones (1993).

⁸ En France, les contrats emploi-solidarité (CES) sont des contrats de travail destinés à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle de personnes sans emploi par le "développement d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits". L'état verse une contribution variant de 85 % à 100 %. Au nombre approximatif d'un demi-million chaque année, ils sont proches des ABM (Arbeits Beschaffung Massnahmen) en Allemagne. De la même manière que pour les CES en France, l'État allemand finance environ 80 % des coûts salariaux de ces salariés durant une ou deux années et escompte qu'à terme, grâce à cette aide, les employeurs parviendront à prendre en charge complètement le coût de ces postes.

Ainsi, l'ampleur du chômage a amené des pays qui disposaient d'une tradition forte en matière d'État-providence à déployer un espace de traitement social du chômage. Ce traitement social du chômage traduit un changement important; d'une part, il tente d'articuler politiques sociales et accès à l'activité économique à partir de la conviction selon laquelle la participation à la sphère économique est un des principaux vecteurs d'intégration sociale; d'autre part, il introduit des statuts de travail se situant entre emploi et assistance.

Tous les programmes en question manifestent une rupture avec la norme de l'emploi salarié à durée indéterminée et à plein temps. L'accès à un travail pour une durée limitée est considéré comme positif en lui-même et rendu possible par l'introduction de statuts intermédiaires permettant une baisse des charges de personnel pour l'employeur, grâce à un financement public. Le circuit court établi entre une nouvelle forme de redistribution et un élargissement de l'offre du travail l'est ainsi au prix de plusieurs limites. Les publics sont définis, ce sont des activités réservées à des catégories particulièrement défavorisées; les domaines sont limités: ce sont des tâches d'intérêt collectif non remplies par l'initiative privée; les organismes d'accueil sont désignés: ce sont des établissements des secteurs public, des collectivités locales, ou des associations. Sans remettre en cause ce traitement social du chômage, car il a permis d'éviter bien des exclusions définitives, ses limites deviendront évidentes avec le temps.

La première limite tient à la logique des places disponibles, qui supplante la logique d'itinéraire personnel à l'image de ce qui se passe trop souvent dans la formation. Quelles que soient les préoccupations qualitatives de départ, la pression exercée par le volume du chômage est telle qu'elle entraîne un glissement vers les objectifs quantitatifs. Il s'agit de "faire du chiffre". Si de fortes garanties sont prises au début des programmes pour empêcher qu'ils ne se substituent à des emplois réguliers des secteurs privé ou public et pour qu'ils soient vecteurs d'une réelle insertion, ils se retrouvent progressivement grignotés. "Dans les communes notamment, dont les effectifs sont en baisse régulière, il est difficile d'éviter que certaines tâches ne soient maintenues et

prises en charge par des personnes bénéficiant de ces programmes. Cette poursuite du service public par d'autres moyens a fait naître, aux marges du service officiel, un marché du travail particulier où des tâches peu qualifiées sont effectuées dans le cadre de contrats de travail de courte durée et mal rémunérés " (Aurer, 1990, p. 56).

Le traitement social du chômage devient le fondement d'un second marché du travail permanent, sur lequel cependant, les chômeurs continuent à n'être employés que de façon temporaire. Elles n'arrivent pas à jouer un rôle effectif de transition entre le chômage et l'emploi durable. Comme en Allemagne, où six mois après leur sortie 43 % des bénéficiaires ont recommencé une ABM, 23 % se retrouvent au chômage, en formation ou inactifs. Les résultats des CES sont loin d'être probants pour ce qui est de la réintégration dans l'emploi. "Les jeunes sortant du système scolaire en 1989 se trouvaient fin 1991 plus souvent au chômage lorsqu'ils étaient passés par un CES que lorsqu'ils avaient suivi un autre cursus, et ce à tous les niveaux de qualification " (Elbaum, 1994, p. 234). Les chômeurs adultes tirent mieux parti de leur passage en CES "mais leur mode d'insertion se fait le plus souvent sous la forme d'un second CES, surtout lorsqu'ils sont âgés, et leurs chances de retrouver un emploi demeurent faibles " (Elbaum, 1994, p. 238-239). Au total, sur les 611.200 personnes qui ont achevé un CES en 1994, plus du tiers se sont immédiatement retrouvés au chômage.⁹

Workfare et insertion

Pour ce qui est de la France, l'incapacité à restaurer le plein emploi, y compris en utilisant le traitement social du chômage, a débouché sur l'instauration d'un revenu minimum d'insertion en 1988. La France s'était longtemps interdite de verser un revenu aux personnes sans ressources en capacité de travailler et si elle s'y résout, un quart de siècle plus tard que l'Allemagne ou les Pays-Bas, c'est bien parce que la société n'arrive pas à procurer un

80

⁹ Cf. Les contrats emploi-solidarite débouchent rarement sur un travail, *Le Monde*, Paris, 27 mar. 1995.

emploi à tous et que les situations concrètes des victimes du “chômage d’exclusion” ne peuvent guère être ignorées. Ceci dit, en liant droit à une allocation et contrat d’insertion, la France s’est singularisée par rapport à ses voisins européens en refusant l’instauration d’un revenu de type purement assistanciel. Le refus de l’assistance se traduit par l’instauration d’une forme de conditionnalité. L’octroi d’un revenu doit s’accompagner de l’élaboration d’un contrat d’insertion négocié entre le bénéficiaire et la collectivité.

Mais la conditionnalité construite à travers le Revenu Minimum d’Insertion (RMI) n’est pas sans ambivalence. Le RMI demeure ambigu dans son couplage contractuel¹⁰ entre allocation et insertion; la raison en est dans la “persistance des incertitudes sur son contenu juridique et technique” (Chateauraynaud; Choquet, 1991, p. 17).¹¹ La loi du 1er décembre 1988 relève d’un “compromis [...] entre deux options contraires qui restent très fortes – puisque redéployables à tout moment: une option privilégiant un revenu minimum général ou une allocation universelle distribuée a priori et permettant d’assurer des conditions d’existence à partir desquelles des opérations d’insertion deviennent envisageables ou pour le moins négociables avec les personnes en difficulté; une option pour laquelle l’engagement de l’allocataire est la condition sine qua non du versement de l’allocation, une garantie d’absence d’effets pervers du dispositif (type désincitation

¹⁰On ne reviendra pas ici sur les nombreux écrits qui montrent l’amalgame de deux types de contrat, celui de droit civil et le contrat tel qu’il est utilisé dans le travail social et les pratiques psycho-pédagogiques. Dans cette dernière perspective, le mécanisme contractuel suppose bien l’examen de la situation de l’intéressé comme dans les pratiques du travail social ainsi qu’un engagement psychologique et moral qui le lie à des personnes de référence en contrepartie de l’allocation du RMI. Cet engagement fonde une forme de soutien éducatif qui, couplé à une aide matérielle, constitue le ressort du contrat psycho-pédagogique dont la visée est de permettre de déconstruire des rapports de dépendance. Mais cette perspective se conjugue avec une perspective plus strictement juridique qui a fait l’objet de discussions après lors des débats au parlement, en particulier sur l’identification des contractants et leurs obligations, sur le contenu du contrat, son régime juridique de droit public et son contentieux. Cf. par exemple, Pretot (1990, p. 639). De même, Robert Castel et Jean-François Laé montrent le caractère multivoque de la notion de contrat dans le RMI, tout à la fois contrat pédagogique, contrat de travail et contrat d’administration (CASTEL; LAE, 1992, p. 24).

¹¹ Les citations suivantes renvoient à ce même texte.

au travail)...”. La première option constitue une forme inconditionnelle de revenu; ressortant d’un droit fondateur et premier, elle est la condition pour construire contractuellement avec les bénéficiaires des actions d’insertion. La deuxième option privilégie le renversement des termes: l’engagement contractuel sur le versant de l’insertion est condition de l’ouverture du droit au versement de l’allocation.

L’analyse des débats parlementaires montre comment entre ces deux options va tenter de se bâtir un compromis qui ne cessera pas d’induire une incertitude sur le contenu du contrat. La conditionnalité propre au RMI passant par la négociation du contrat avec les intéressés demeure donc incertaine et générale et “la résolution pratique de l’articulation visée ”entre allocation d’un revenu et pratique d’insertion a été renvoyée sur le local. Schématiquement, il en résulte dans les pratiques quotidiennes un éclatement des formes d’articulation entre allocation et insertion autour de deux pôles extrêmes. D’un côté, des contrats d’insertion qui maintiennent un lien avec la société mais qui souvent induisent une dépendance des plus démunis ou des plus fragiles des citoyens à l’égard des instances politico-administratives locales; cette dépendance instaure une relation tutélaire locale sur les bénéficiaires du RMI sous couvert de la fiction de l’égalité contractuelle. De l’autre, l’absence de contrats d’insertion ou l’existence de contrats d’insertion “fictifs”qui valident une inconditionnalité de fait de l’allocation versée: rien n’est demandé aux bénéficiaires du RMI en contrepartie de l’allocation qu’ils reçoivent.¹²

Les autres formes d’insertion, dites sociales, ne seraient dès lors que des ersatz d’insertion conduisant les personnes à n’occuper qu’une place subalterne dans la société sans véritable utilité sociale et à n’accéder qu’à un statut social sans légitimité. Le renvoi au local de l’articulation entre allocation et insertion génère, donc des inégalités entre allocataires, tant du point de vue des possibilités concrètes d’insertion que des risques de dépendance

¹² Mais ne rien exiger, c’est reconnaître que la société ne se donne pas les capacités et les moyens de ses obligations, obligations telles qu’elles ressortent du contrat passé avec les bénéficiaires, en particulier sur le plan de l’insertion professionnelle.

vis à vis des institutions locales. En 1988, moins d'un allocataire du RMI sur deux est signataire d'un contrat d'insertion. Le faible taux de contractualisation peut illustrer les insuffisances des actions publiques d'insertion. Il peut être également interprété comme le signe d'une conditionnalité faible où le droit à un revenu prime sur l'effort d'insertion demandé aux allocataires.

Cette ambivalence explique les appréciations divergentes portées sur le RMI, comparé au workfare. Certains auteurs (Rosanvallon, 1995 e Donzelot; Jaillet, 1997) insistent sur les convergences entre la problématique française de l'insertion et celle du workfare. Selon Donzelot et Jaillet (1997), les politiques d'insertion en France et celles du workfare aux États-Unis préfigureraient l'émergence d'une nouvelle conception du social dont les traits communs seraient: d'une part, l'introduction d'une logique de contrat dans l'attribution de certaines prestations sociales. L'insertion remettrait en cause le principe de l'automaticité des prestations. "Ce n'est plus, ou plus seulement, l'état de besoin qui justifie l'allocation, mais la démonstration par celui qui y postule de son engagement dans une procédure d'insertion sociale"; d'autre part, la montée des politiques spécifiques de l'emploi destinées à des populations cibles, la mise en place de discriminations positives territoriales. En privilégiant des populations ou des territoires, les politiques d'insertion reviendraient sur le principe d'universalité des prestations.

Pour Donzelot et Jaillet, il n'y aurait pas de différences de nature entre les politiques d'insertion et de workfare mais une différence de degré. L'insertion à la française serait la version "soft" et le workfare américain la version "hard" d'une même évolution des politiques sociales. D'autres auteurs soulignent davantage les divergences entre insertion et workfare. Barbier (s/d) montre que dans l'insertion l'activité est négociée entre les autorités publiques et les bénéficiaires, alors qu'elle est imposée dans le cas du workfare. Par ailleurs, selon le principe du workfare, "le refus d'un travail ou d'une activité imposés par les autorités entraîne des sanctions financières qui restent marginales dans le cas du RMI. La marge de liberté et de choix des personnes semble plus grande en France. Autre différence importante, la logique de

l'insertion à la française, contrairement à la pratique britannique, ne "remet pas en cause la légitimité de l'assurance, qui se distingue clairement du revenu minimum" (Barbier, s/d, p. 15). Enfin, les politiques d'insertion se distinguent du *workfare* dans la mesure où les dispositifs emplois aidés n'ont pas été construits comme une contrepartie obligatoire et réservée aux bénéficiaires de telles ou telles indemnités ou minima sociaux. Comme le souligne le CSERC (1997), une des spécificités des minima sociaux français, RMI compris, est que le lien entre le revenu minimum avec sa contrepartie en terme de recherche d'emploi ou d'action d'insertion est peu affirmé comparé aux autres pays européens.

Passer de l'insertion à la française au *workfare* supposerait que deux étapes soient franchies: primo, l'abandon du caractère négocié du contrat d'insertion dans le RMI, ainsi que la définition et l'élaboration de véritables sanctions financières (diminution du montant des allocations, voire suppression) en cas de refus des emplois ou formations imposés par les autorités publiques; ensuite, la création ou le recentrage des dispositifs d'insertion sur les bénéficiaires de minima sociaux à l'exclusion de tout autre public.

Pour résumer, si les divergences entre modèles anglo-saxon et continental restent marquées, la convergence partielle entre *workfare* et insertion renvoie bien à un constat général, celui de la déstabilisation de l'emploi salarié. Aucun pays n'y échappe et comme le suggère Krugman (1995), l'accroissement des inégalités aux États-Unis et la montée du chômage structurel en Europe sont les deux manifestations d'une même réalité. Sur un marché du travail peu régulé comme aux États-Unis, les inégalités salariales se renforcent au détriment des travailleurs non qualifiés qui sont par ailleurs les plus touchés par le chômage dans les pays européens où le marché du travail est plus réglementé (salaire minimum, rôle des syndicats dans la négociation collective, indemnisation du chômage, etc.).

L'impossibilité de restaurer les formes de l'emploi qui avaient prévalu dans la période d'expansion signifie une montée de l'incertitude et de l'insécurité. La conséquence la plus grave est une crise de confiance dans la démocratie (Drin, 1998). Beaucoup plus que les comportements des élites, la désaffection

sensible vis-à-vis de la politique s'alimente de l'idée selon laquelle, en dépit de promesses électorales, les responsables politiques quand ils sont au pouvoir suivent la même politique à quelques nuances près, qui s'avère inefficace pour endiguer le chômage de masse. Le sentiment domine dans l'opinion publique que les conditions de vie se dégradent quels que soient les changements de gouvernement, ce qui par ailleurs fait le lit des démagogues populistes d'extrême-droite. C'est comme si l'économie suivait son propre mouvement et que la politique se révélait impuissante à en modifier le cours.

Le débat sur l'avenir du travail en France ne peut être abordé sans que cette tendance lourde n'ait été rappelée. Face à l'effritement du salariat qui n'est pas propre à la France, c'est contre le fatalisme qu'ont essayé de lutter tout un ensemble d'auteurs (essayistes, chercheurs) cristallisant par leurs interpellations mutuelles ce qui est devenu un débat récurrent, à la fois très présent et tenu en marge par les principales forces sociales et politiques. C'est donc par rapport à ce souci partagé, de montrer que le renoncement n'est pas inéluctable et que la démocratie peut et doit affronter le problème du futur du travail, qu'il faut situer leurs interventions respectives, dont certaines ont même été reprises dans des orientations gouvernementales récentes.

Les principales positions en présence

Les deux premiers types de positions représentées dans le débat s'inscrivent plutôt dans le prolongement des politiques menées au sein des modèles anglo-saxon et continental mais en insistant sur la nécessité de radicaliser les choix qui ont été faits dans chacun de ces modèles. Les auteurs correspondants pensent que, si certaines politiques économiques se sont révélées plus pertinentes que d'autres, les modalités d'application trop timorées n'ont pas permis d'atteindre jusqu'ici les objectifs souhaités en matière de lutte contre le chômage.

Sacrifier l'emploi pour retrouver le travail

Ce sont d'abord des théoriciens et idéologues libéraux qui se situent dans une telle posture. Leur argument principal consiste à prétendre que le problème du chômage est français et européen, ce qui revient à valoriser le modèle anglo-saxon qui aurait emprunté la seule voie susceptible de restaurer l'accès au travail pour tous. Nous sommes confrontés "depuis 1975 à un cruel dilemme entre l'emploi d'une part et la protection sociale des travailleurs d'autre part" comme le dit B. Majnoni d'Intignano (1998, p. 619). "L'Europe a choisi la première branche de l'alternative, préférant abriter des "exclus protégés", et l'Amérique, la seconde, préférant au contraire les 'trimeurs intégrés'". Prudemment, elle reconnaît que le modèle américain n'est pas sans défauts, puisqu'il peut "obliger les travailleurs à se qualifier ou à travailler pour des salaires de misère et pour survivre" (Majnoni d'Intignano, 1998, p. 619), mais des théoriciens libéraux n'ont pas cette précaution et se contentent d'opposer la relative réussite américaine à l'échec européen. Ils se basent pour ce faire sur des éléments vagues ou centrés sur la période récente, comme M. Godet, qui met en exergue la Grande-Bretagne, échappant selon lui à la crise des autres pays européens, et les États-Unis, créateurs de "10 millions d'emplois ces quatre dernières années, dont la plupart sont maintenant dans les services qualifiés et pas seulement dans les petits boulots" (Godet, 1994).

De tels constats trop sélectifs rappellent certes qu'une partie des emplois américains sont des emplois qualifiés, ce que personne ne nie; par contre ils occultent les phénomènes de paupérisation et de précarisation sensibles sur les deux dernières décennies. Majnoni d'Intignano l'admet pour sa part implicitement quand, plus précise, elle convient de ce que seulement "dans un cas sur trois, il s'agit de travail qualifié ou encore d'un premier pas vers un emploi stable" (Majnoni d'Intignano, 1998, p. 619). Plus ou moins nuancé dans la forme, le constat de fond est en tout cas du même ordre: le nouvel ordre économique, gouverné par la mondialisation et le progrès technique, appelle une flexibilité accrue dans les relations de travail et le poids de la bureaucratie

publique empêche cette adaptation indispensable. Véritable *leitmotiv*, cette mise en cause du nombre des fonctionnaires en France n'est pourtant pas confirmée dans les faits car "si l'on attribue correctement les fonctionnaires aux secteurs des services auxquels ils contribuent, alors on constate que l'administration publique emploie à peine plus de personnes en France qu'aux États-Unis". C'est après avoir comparé longuement les statistiques des deux pays que T. Piketty conclut: "Il est certain que les chiffres trop souvent cités dans la presse faisant état d'un "nombre de fonctionnaires" deux ou trois fois plus élevé en France que dans les autres pays, voire davantage lorsque la comparaison est faite avec les pays anglo-saxons, n'ont absolument aucun sens" (Piketty, 1997, p. 34).¹³

Resterait alors, comme raison du blocage français, la prégnance des corporatismes sociaux, responsables du carcan qui enserre la vie économique. Cette seconde explication a été mise en avant par des rapports officiels comme celui de la Commission Mattéoli qui, selon Godet, "a bien montré l'opposition entre la logique des acquis et celle du changement imposé par la compétitivité" (1994, p. 37).¹⁴ Exprimée d'une façon parfois sommaire dans des accusations où des syndicats sont taxés "d'associations corporatistes qui défendent les statuts et les privilèges de leurs mandants avant tout autre considération" (p. 39), la dénonciation des multiples "rigidités" sociales et culturelles a malgré tout le mérite de mettre en évidence que la crise a été supportée par certaines catégories de population. Les femmes, les travailleurs les plus âgés et les plus jeunes ont un taux de chômage élevé qui est la contrepartie de la "faiblesse du taux de chômage des hommes de plus de trente ans et de moins de cinquante ans" (p. 47).

Cependant, la justesse de l'observation n'empêche pas que les conclusions qui en sont tirées par les idéologues libéraux les plus engagés fassent preuve d'extrémisme: puisqu'il est essentiel de procurer à tous un travail et que l'exigence de souplesse

¹³ PIKETTY, T. Les créations d'emplois en France et aux États-Unis, "services de proximité" contre "petits boulots"? *Notes de la Fondation Saint-Simon*, Paris, n. 93, déc. 1997. Voir aussi les pages 13 à 16.

¹⁴ La Commission présidée par Jean Mattéoli a remis en 1993 un rapport au Premier Ministre sur "les obstacles structurels à l'emploi".

s'impose, la meilleure solution est de renoncer à l'emploi et de le remplacer par l'activité. "L'emploi est mort, vive l'activité", selon la formule de Godet¹⁵ Pour autant que cette notion d'activité puisse être précisée à partir des textes qui y ont recours, il s'agit d'un travail auquel ne seraient plus associées les protections qui lui étaient liées dans la condition salariale. C'est l'emploi comme articulation historiquement construite de travail et de protection sociale qui serait condamné et le maintien du travail pour tous qui supposerait de "se débarrasser des emplois" et "ensuite de remodeler l'organisation pour tirer le meilleur parti des travailleurs désalariés" (Castel, 1995, p. 22). Ce processus de "désalarisation" consisterait à supprimer le statut représenté par l'emploi, c'est-à-dire les droits et les garanties collectives qui assureraient une certaine sécurité aux travailleurs: responsable de trop graves scléroses, il ne serait plus supportable.

"C'est le salariat, tel qu'il est issu de la révolution industrielle, qui se trouve en effet mis en cause par les nouvelles bases d'organisation de la vie économique". D'ailleurs, "le contrat de travail à temps complet et à durée indéterminée a déjà disparu en tant que forme "normale" de travail" dit H. Landier¹⁶ qui, avec B. Audrey (1994), H. de Jovenel (1995) et M. Paysant (1995) est l'un des principaux auteurs représentant cette pensée libérale fortement influencée par des approches anglo-saxonnes¹⁷ comme celles de W. Bridges (1995), C. Handy (1995) ou H. Dent (1995). Le refus de la "confusion pure et simple entre travail et emploi" (Landier, 1995, p. 53) qui, à leur sens, obscurcit l'horizon, les amène à dessiner un avenir dans lequel les règles et engagements mutuels

¹⁵Sous-titre de son livre: *Emploi – le grand mensonge: vive l'activité*. Paris: Pocket, 1997.

¹⁶LANDIER, H. Le syndicalisme à réinventer, *Sociétal*, n. 1, 1996. Cf. pour plus de détails Landier (1995).

¹⁷Des auteurs comme Gorz notent que cette "utopie ultra-libérale connaît un début de réalisation avec le re-engineering popularisé auprès des entreprises par des ouvrages comme HAMMER, M. ; CHAMPY, J. *Le Reengineering*, Paris: Dunod, 1993. Cf. GORZ, A. "A propos de l'utopie ultra-libérale de Bridges: Re-Engineering", *Partage*, n. 96, avril 1995, p. 11. Pour un examen critique courant voir aussi MEDA, D. "Travail, emploi, activité: des redéfinitions en cours", *Communication au colloque "Travail, activité, emploi: formes, rythmes et règles. Une comparaison France-Allemagne"*. Paris, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 9 et 10 octobre, 1997.

régissant le contrat de travail auraient disparu au profit de relations plus souples et ponctuelles, commandées par les besoins fluctuants des entreprises. Pour éviter que les revenus des travailleurs ne soient trop bas, cette dépendance vis-à-vis des variations d'activité pourrait être atténuée par l'instauration d'un revenu de subsistance qui viendrait compléter des périodes de travail intermittentes, c'est du moins ce que suggèrent les libéraux qui ne veulent pas éliminer toute action corrective de l'État.¹⁸

Quant aux autres, ils se consacrent à un éloge sans réserves de l'individu transformé en entrepreneur de lui-même. Pour Bridges, "il faut acquérir un état d'esprit plus proche de celui du prestataire extérieur que de celui du salarié traditionnel. Il s'agit en fait de se voir comme un travailleur indépendant qui effectue des tâches externalisées par l'entreprise. Le travailleur doit donc se comporter comme un véritable indépendant, c'est-à-dire en élaborant un plan de développement pour toute sa carrière, en prenant en charge l'essentiel de sa couverture sociale et en renégociant les accords de rémunération dès lors que se modifient les besoins des entreprises [...]. Pour la plupart des gens, l'emploi stable et durable n'existera plus" (Bridges, 1995, p. 73-74). Selon Landier, "L'entreprise se présente ainsi comme un noeud de contrats autour d'un objet commun, la distinction entre contrats de travail et contrats commerciaux apparaissant de plus en plus comme un héritage juridique artificiel par rapport aux réalités économiques et sociales en cours d'émergence" (Landier, 1995, p. 75). Cette conception allie l'individualisme et une définition englobante du travail qui recouvre l'ensemble des activités humaines. Chacun est incité à entretenir le capital humain qu'il représente et à se convertir en entreprise à travers des compétences mises en forme de services et la gestion d'un portefeuille d'activités comprenant travail salarié résiduel, travail indépendant, domestique, bénévole et d'éducation permanente.

"Le travail entrepreneurial entend organiser le temps et le remplir en intégrant toutes sortes d'activités [...]. Le travail entrepreneurial est presque semblable au développement humain,

¹⁸ Parmi lesquels se retrouve B. Majnoni d'Intignano (1998).

valeur fondamentale de l'épanouissement humain." (Audrey, 1994). Le travail est donc illimité si l'on sait se débarrasser des barrières qui empêchent son essor. Cette vision, quand elle est reprise dans des textes législatifs comme la loi Madelin en 1994,¹⁹ dans laquelle il s'agissait selon le ministre promoteur d'encourager "l'entreprise individuelle qui est la voie la plus naturelle pour exercer une activité économique", accélère des évolutions dans certains secteurs comme le bâtiment où, à travers des systèmes de sous-traitance en cascade, le droit commercial remplace progressivement le droit du travail pour régir les relations entre offre et demande de travail, au détriment des plus faibles parmi les contractants. Il existe en effet "deux types de passage du salariat à l'indépendance: une voie fondée sur la compétence qui donne au salarié une autonomie croissante sur l'axe de l'organisation; une voie fondée pour des salariés moins qualifiés dépendant de l'organisation de l'utilisateur sur le transfert du risque" (Morin, 1997, p. 20).²⁰ L'imposture consiste à masquer la seconde voie en laissant entendre que toute transition du salariat au travail indépendant prendrait la première voie.

Sans doute, comme le remarque R. Castel, "l'individualisation des tâches peut-elle avoir des effets positifs sur certaines catégories de travailleurs, en leur permettant de s'affranchir de réglementations pesantes et de hiérarchies rigides afin de mieux exprimer leur identité à travers l'emploi. Mais ce sont ceux qui disposent d'un maximum de ressources et peuvent mobiliser différents types de capitaux. Pour un salarié qui se libère des encastrements collectifs, dix risquent de sombrer, privés de tout support et de toute protection. Et désormais 'inemployables', ils n'auront aucun recours du côté des droits sociaux, car ceux-ci sont aussi des facteurs de rigidité qu'il faut abolir" (Castel, 1995b, p. 22). Castel, auteur d'une histoire du salariat, souligne ainsi derrière l'apologie du libre choix l'absence dans l'ultra-libéralisme de toute conception sociologique de l'individu en

¹⁹La loi du 11 février 1994 tente de promouvoir le travail indépendant.

²⁰Comme le montre M. L. Morin à l'issue d'une recherche basée sur des analyses de situations empiriques, M. L. Morin (1997).

société, absence qui amène à gommer la réalité des rapports sociaux. C'est la fiction de l'égalité contractuelle des individus qui est utilisée, comme au dix-neuvième siècle, pour masquer les rapports de force qui s'instituent entre des contractants aux positions dissymétriques. Le paradoxe de cet individualisme entrepreneurial, défendu par les auteurs cités de Bridges à Landier, peut être énoncé comme suit: toutes ces analyses convergent pour reconnaître que l'impératif catégorique est la création de travail puisque le travail est le principal vecteur d'intégration sociale, mais pour y arriver elles prônent de sacrifier l'emploi alors que c'est justement la forme emploi qui avait permis au travail d'être l'un des principaux supports de l'intégration sociale dans la période d'expansion.

Sans se focaliser sur les textes les plus caricaturaux, il importe toutefois de retenir des positions qui viennent d'être examinées un questionnement de fond qui s'inscrit dans la meilleure tradition libérale, celui sur les conditions institutionnelles de l'appui à l'initiative. Si l'on peut se montrer sceptique sur l'individualisme exacerbé dont témoignent plusieurs des contributions mentionnées plus haut, il n'en demeure pas moins que Godet doit pouvoir être entendu quand il proclame que "la différence ne provient pas des infrastructures ou des aides à l'emploi, mais de la capacité des hommes à prendre des initiatives de développement" (Godet, 1994, p. 35), comme Majnoni d'Intignano quand elle plaide pour le respect de la "la liberté d'entreprendre, celle des jeunes en particulier" (Majnoni d'Intignano, 1998, p. 620). Il y a là une interrogation fondamentale sur les moyens de soutenir l'initiative. Mais les auteurs qui l'expriment en arguant qui doit pouvoir être mieux appuyée si l'on veut augmenter l'offre globale de travail retombent encore dans des excès quand ils opposent cette prise en compte de l'initiative à l'idée de partage de l'emploi. En l'occurrence, l'idée de partage est considérée comme un détournement de la finalité prioritaire qu'est le soutien à l'initiative et une véritable phobie se manifeste à son encontre. On la retrouve chez Majnoni d'Intignano qui s'attaque "aux sirènes malthusiennes qui nous engagent dans l'illusoire partage d'un travail prétendument limité" (Majnoni d'Intignano, 1998, p.

143) aussi bien que chez Godet qui bataille contre le partage du travail, car “plutôt que de partager frileusement le gâteau de l’emploi, il conviendrait de l’augmenter en travaillant plus et mieux [...] pour le développement d’activités nouvelles susceptibles de satisfaire de nouveaux besoins qui sont par définition sans bornes et extensibles” (Godet, 1994, p. 621).

Combattre l’effritement du salariat

C’est justement ce souci de partage qui caractérise à l’inverse des approches sociologiques et économiques cherchant à adapter aux exigences du temps présent une histoire sociale européenne différente de la tradition anglo-saxonne. De nombreuses voix, relevant soit d’un libéralisme social, soit de la social-démocratie, se sont fait entendre en s’accordant sur un constat antinomique à celui effectué par les auteurs mentionnés ci-dessus, à savoir qu’il convient de préserver le salariat pour ne pas mettre en danger la cohésion sociale par l’augmentation trop forte des inégalités de conditions. Comme le dit Castel, les protections ménagées par l’État social sont devenues vitales et “les éradiquer ne serait pas seulement supprimer des ‘acquis sociaux’ plus ou moins contestables, mais casser la forme moderne de la cohésion sociale. Cette cohésion dépend de telles régulations, pour la bonne raison qu’elle a été dans une large mesure construite par elles. Imposer d’une manière inconditionnelle les lois du marché à l’ensemble de la société équivaldrait à une véritable contre-révolution culturelle dont les conséquences sociales sont imprévisibles, car ce serait détruire la forme spécifique de régulation sociale qui s’est instituée depuis un siècle” (Castel, 1995b, p. 438).²¹

A partir de cette prémisse commune, les auteurs soucieux de défendre le salariat se divisent en deux grands courants: l’un plus axé sur la baisse des cotisations sociales qui a rallié de nombreux libéraux “progressistes” soucieux de se démarquer de

²¹ Par l’ampleur de sa contribution et le nombre de citations qui en sont faites, R. Castel peut être considéré comme emblématique de la position sociologique amenant à combattre l’effritement du salariat.

tout dogmatisme ultra-libéral; l'autre plus orienté vers la réduction collective de la durée du travail qui apparaît à différents égards comme une tentative pour rénover la social-démocratie. Le débat entre ces deux options est loin d'être tranché et il est périodiquement réactualisé avec d'autant plus d'intensité que ces préconisations rencontrent un indéniable écho chez les gouvernants. A vrai dire, ce qui singularise les positions visant à combattre l'effritement du salariat, c'est qu'elles ont été les plus influentes au niveau politique. Alors que les propositions explicitement dérégulatrices ont été largement écartées²² par les gouvernements de droite comme de gauche, parce que considérées comme inacceptables par l'opinion publique, la baisse des charges sociales et la réduction du temps de travail ont été les directions dans lesquelles ont avancé les responsables politiques inquiets de l'inefficacité des mesures de traitement du chômage et d'insertion. C'est pourquoi la discussion sur ces orientations peut être enrichie d'évaluations tirées de leurs applications.

Ainsi l'allègement des charges sociales sur les bas salaires, qui a l'avantage d'autoriser une baisse du coût de l'emploi pour les postes les moins qualifiés sans diminuer la rémunération reçue par les salariés, a été mise en pratique depuis 1993.²³ A l'examen, les différentes mesures successives allant dans ce sens n'ont pas amorcé de reflux sensible du chômage. La sensibilité de la demande de travail au coût de celui-ci, les phénomènes de substitution entre capital et travail ou entre travail qualifié et non qualifié demeurent des questions ouvertes; sans émettre dans le domaine de jugement définitif, l'expérience accumulée autorise néanmoins des conclusions partielles. "Le secteur du commerce de détail a été, en France, le principal bénéficiaire des exonérations de charges de ces dernières années (d'une part, sur les embauches à temps partiel; d'autre part, sur les salaires voisins du SMIC,²⁴ avec cumul

²² A l'exception de quelques innovations législatives comme la loi du 11 février 1994.

²³ La sensibilisation gouvernementale sur le sujet remonte au rapport du Commissariat général du plan "L'économie française en perspective", groupe présidé par J.M. Charpin et au rapport "Drèze-Malinvaud" repris dans le livre Blanc de la Commission européenne en 1993.

²⁴ Le SMIC (Salaire minimum interprofessionnel de croissance) correspond en France au salaire minimum fixé par la loi.

possible des deux déductions), et on n'y a pas constaté, depuis 1990, de tendance à la création d'emplois, au contraire" (Gadrey; Jany-Catrice, 1998, p. 3).

Aux exemples sectoriels peu probants, s'ajoutent les massifs effets d'aubaine auxquels les exonérations de charges patronales d'un montant de 36,6 milliards de francs en 1996 ont donné lieu.²⁵ Quant aux exonérations réservées à certains groupes ou espaces géographiques, définis par leurs handicaps, ils engendrent des effets pervers également notables. Ce sont les effets de substitution dont est porteuse la politique de zones franches²⁶ et les mesures réservées à certaines catégories de chômeurs, entraînant respectivement des déplacements d'entreprises et des montées du chômage pour les catégories qui n'ont pas été retenues comme "publics-cibles" (Lallement, 1994); sans compter les effets de seuil qui sont de nature à créer des "trappes à bas salaires", les augmentations sont devenues très coûteuses pour les employeurs en coût marginal. Concentrer les aides publiques sur les exonérations de charges sociales pour les bas salaires peut enfin aviver un phénomène de sur-qualification à l'embauche qui renforce la sélection au détriment des personnes non qualifiées et des jeunes sans formation (Frémeaux; Maurin, 1996).

Les études confirment les résultats limités en termes de création d'emplois. "De nombreuses simulations ont déjà été effectuées en France pour évaluer l'impact de la baisse des charges sociales, soit sur tous les salaires, soit sur les seuls bas salaires. Elles divergent selon les scénarios de transfert des dépenses de protection sociale, et selon d'autres hypothèses, mais elles convergent au moins sur un point: l'impact sur l'emploi est modeste pour un coût

²⁵ D'après *Le Monde*, 19 mai 1996.

²⁶ Selon un rapport de la Délégation interministérielle à la ville, la politique des zones franches dans les quartiers coûterait 1,2 milliards de francs par an pour 2.000 emplois créés; près de 600.000 francs par poste, alors que le coût d'un chômeur est de 50.000 francs par an" (LIPIETZ, 1996, p. 184).

élevé” (Gadrey; Jany-Catrice, 1998, p. 22).²⁷ Enfin au niveau macro-économique, l’abaissement des charges sociales ne paraît pas de nature à contrecarrer les difficultés propres à la période actuelle de mutations puisqu’elle ne permet pas de remédier au “déficit du pouvoir d’achat pour la majorité des travailleurs et des exclus”. Quand la somme des salaires ne représente plus 70 % de la production marchande comme les années 1970, mais seulement 54 % pour 1994, les entreprises deviennent en effet plus dépendantes des choix aléatoires des groupes les plus favorisés, dont les comportements deviennent déterminants pour l’écoulement de la production. Or, contrairement aux titulaires de revenus plus faibles, les catégories sociales les plus aisées peuvent arbitrer en faveur de l’épargne et au détriment de la consommation surtout lorsqu’elles sont sollicitées par des placements attractifs et diversifiés dans le cadre de la globalisation des marchés financiers: c’est donc “le retour de cycles”,²⁸ liés au partage entre épargne et consommation, que la dynamique de la période d’expansion avait fait oublier grâce à l’essor de la consommation populaire.

C’est sûrement la raison pour laquelle le thème du partage du travail est revenu au premier plan, car il est apparu comme un moyen de contribuer à une relance en bénéficiant à des personnes aux revenus faibles et modestes dont la propension à consommer est plus forte.²⁹ Ce raisonnement keynésien a été déterminant dans l’adoption d’une loi sur la réduction du temps de travail en 1998.³⁰ Cette option était soutenue depuis plusieurs années par des auteurs influents dont R. Castel est l’un des meilleurs représentants. Castel, qui lit le matériel historique concernant le

²⁷ L’analyse effectuée à la demande du gouvernement en 1996 précise: “dans ces conditions, une utilisation raisonnée des différents instruments conduit à une fourchette de 10.000 à 50.000 créations d’emplois à moyen et long terme, pour une réduction de cotisations patronales de six milliards de francs sur les salaires inférieurs à 1,33 fois le SMIC, une fois les effets macro-économiques pris en compte” (Conseil Supérieur de l’Emploi, du Revenu et des Coûts, 1996).

²⁸ LIPIETZ, 1996, p. 42-45.

²⁹ GADREY, J. Croissance ou partage? Deux logiques à réconcilier. In: APPEL DES ECONOMISTES POUR SORTIR DE LA PENSEE UNIQUE. *Pour un nouveau plein emploi*. Paris: Sytos, 1997.

³⁰ La loi instaurant les 35 heures hebdomadaires a été votée le 19 mai 1998.

salariat à partir d'une grille de lecture sociologique, se prononce au regard des évolutions en oeuvre pour le partage du travail, sans le mythifier. Selon lui, il importe que "tous les membres de la société gardent un lien étroit avec le travail socialement utile et les prérogatives qui y sont attachées". Dans ce cadre, pour éviter que ne substituent des "surnuméraires" ou des "inutiles au monde et que ne se généralise la précarisation, le partage du travail" est moins une fin en soi que le moyen, apparemment le plus direct pour parvenir à une redistribution effective des attributs de la citoyenneté sociale" pour "faire que chacun trouve, garde ou retrouve une place dans le continuum des positions socialement reconnues auxquelles sont associés, sur la base d'un travail effectif, des conditions décentes d'existence et des droits sociaux" (Castel, 1995b, p. 451-454). Le soutien à la réduction du temps de travail a été également affiché au sein de "l'Appel des économistes pour sortir de la pensée unique" à travers lequel plus de trois cents économistes français ont voulu créer un espace de débat public sur les politiques économiques.³¹ Le succès d'une telle stratégie est déterminée par la capacité à "ne pas troquer la réduction du temps de travail contre des régressions sociales" et les mises en garde portent sur la flexibilité, l'annualisation du temps de travail ou les pertes en salaires qui seraient des contreparties concédées au patronat et dénatureraient le processus. Mais, à condition de rester vigilants sur ces points, "une réduction forte du temps de travail pourrait ainsi enclencher une dynamique de créations d'emplois stables et à plein temps [...]. Il ne s'agit donc pas ici d'un simple partage du travail" (Hoang-Ngoc, 1997, p. 36). Le contraste est saisissant avec les analyses les plus libérales qui, on l'a vu, pensaient impossible la préservation de l'emploi. La croyance en l'enchaînement vertueux qu'entraînerait la réduction du temps de travail apparaît comme symétrique du fatalisme ultra-libéral qui ne peut envisager qu'une disparition de l'emploi. Cet écart

³¹ L'argumentaire est dans ce cas d'ordre macro-économique. Comme le dit L. Hoang-Ngoc, son président, le but est de démontrer qu'une "une réduction immédiate de la durée du travail à 35 heures hebdomadaires sans perte de salaire – en attendant plus – aurait un impact bien plus bénéfique sur l'emploi que les mesures d'abaissement du coût du travail" (HOANG-NGOC, 1997, p. 35).

prouve que, sous couvert de scientificité, se sont bien des convictions idéologiques qui souvent s'expriment avec netteté.

Tous les partisans de la réduction du temps de travail n'en font pas pour autant une panacée et nombre d'économistes et de sociologues qui y adhèrent sont plus nuancés sur ses effets en matière de lutte contre le chômage, se penchant en parallèle sur l'émergence de nouvelles activités. Ainsi D. Schnapper, qui s'associe avec Castel pour penser que "le travail n'est sans doute jamais aussi essentiel que lorsqu'il manque",³² insiste sur l'importance de développer l'emploi dans les services aux personnes (Schnapper, 1997). Cet intérêt, qui rencontre celui des libéraux pour l'initiative, se traduit là encore par une position fort distincte: ce n'est pas l'entrepreneur individuel qui est magnifié; bien au contraire, il est stipulé par les sociologues que c'est "en intégrant les modes de régulation construits à partir de l'emploi salarié – essentiellement le droit au travail et la protection sociale – que les nouvelles activités pourront échapper à ces formes de sous-emplois proches de ce qu'André Gorz appelle une néo-domesticité".³³ Les économistes de l'Appel pour sortir de la pensée unique, pour leur part, voient l'avenir de ces activités dans les services publics ou collectifs dont le rôle central ne pose pas de problème en soi.³⁴ "Il est essentiel de consolider et d'étendre les emplois de fonction public, sans crainte de préconiser une fiscalité en conséquence".³⁵ Se retrouve, sur ce sujet aussi, une pensée symétrique de la "pensée unique" dénoncée.

³² CASTEL, R. ; SCHNAPPER, D. Non, le travail ce n'est pas fini, *Libération*, 24 juin 1994.

³³ Castel; Schnapper (1994) et Gorz (1995).

³⁴ Voir COUTROT, La réduction du temps de travail: mesure technocratique ou innovation conflictuelle? In: APPEL DES ECONOMISTES POUR SORTIR DE LA PENSEE UNIQUE. *Pour un nouveau plein emploi*. Paris: Syros, 1997. p. 42.

³⁵ Selon les termes de LEFRESNE, F. Politique de l'emploi: les vrais enjeux du débat sur son efficacité. In: APPEL DES ECONOMISTES POUR SORTIR DE LA PENSEE UNIQUE. *Pour un nouveau plein emploi*. Paris: Syros, 1997. p. 73.

Envisager la fin du travail

L'opposition qui vient d'être restituée entre des auteurs plus sensibles à l'initiative et d'autres plus attentifs à la redistribution et au partage, intégrant dorénavant celui de l'emploi, prolonge l'affrontement entre partisans de l'auto-régulation par le marché et défenseurs de protections sociales manifestant une appartenance commune à la démocratie moderne. La valeur centrale du travail est fortement réaffirmée dans ces deux positions, même si la seconde considère, contrairement à la première, que c'est l'emploi, et non le travail uniquement, qu'il convient de préserver. Or le postulat de cette valeur centrale du travail est remis en cause par un ensemble de conceptions qui peuvent être définies comme utopiques, parce qu'elles marquent une volonté de rupture par rapport à la hiérarchisation présente des valeurs, ce qui confère une place éminente au travail.

En réaction contre cette focalisation sur l'emploi jugée sans issue, ces analyses situent le problème de la répartition du travail dans une évolution historique de longue durée. Il existe une orientation séculaire à la baisse de la durée du travail: nous travaillons à mi-temps par rapport à nos trisaïeux. Cette tendance est amplifiée par les évolutions technologiques provoquant des gains de productivité d'une telle ampleur que la promesse du plein emploi se révèle un leurre. "De 1970 à 1990, pour une production qui double de volume, la quantité totale du travail humain employé, exprimée en temps, a diminué d'un tiers" (Robin, 1993, p. 7). Être obnubilé par la recherche du plein emploi, c'est donc renoncer à regarder la réalité en face. Si celle-ci est difficile à admettre, voire dangereuse, c'est avant tout en raison de notre adhérence à l'emploi. En conséquence, la solution porteuse d'espoir consiste non pas à garder les yeux rivés sur le passé, mais à cantonner l'emploi afin de se donner les moyens institutionnels de réaliser cette promesse longtemps hors d'atteinte: la libération du travail contraint. D'ailleurs l'inversion des temps sociaux (Dumazedier, 1988) est déjà en marche puisque "la femme passe en moyenne 8% de son temps de vie éveillé à son travail-emploi, l'homme 14%" (Gorz, 1995, p. 23).

Pour rendre positif ce mouvement largement entamé, le levier principal réside dans une nouvelle politique de redistribution qui distende la relation protection sociale – emploi. L’accession à la société du temps libéré suppose que le revenu ne soit plus indexé sur l’emploi occupé. Les modalités préconisées peuvent différer. Certains privilégient le “deuxième chèque” pour rémunérer indirectement une activité prenant une autre forme que le travail salarié, d’autres l’allocation universelle, revenu inconditionnel et inaliénable versé à tous les membres de la communauté nationale³⁶ pouvant jouer le rôle d’un investissement “pour l’essor d’un secteur quaternaire, secteur d’activités non mécanisables, par définition, qui pourrait être en même temps un secteur de travail libre et d’intégration sociale” (Ferry, 1995, p. 104). Les fins poursuivies peuvent être aussi modulées. L’accent peut être mis sur l’épanouissement individuel ou, dans une démarche moins hédoniste, sur la nécessité de se consacrer à des activités collectives. Toutefois, au-delà des différences de modalités ou de finalités, il s’agit bien de donner un élan à des activités définies comme libres et autonomes, devenues possibles par le renoncement au mythe d’un retour du plein emploi.

D’un point de vue de philosophie politique, cet appel à retrouver d’autres activités plus valorisantes que l’emploi, pour ne pas sombrer dans “une société de travailleurs sans travail”,³⁷ n’est pas dénué de pertinence. Mais le postulat d’un déversement vertueux du travail contraint vers la libre activité paraît négliger les dimensions sociologiques propres à favoriser cette transition. Il paraît difficile de soutenir que la certitude de satisfaire ses besoins primaires suffise à “libérer, sans l’angoisse alimentaire, l’innovation individuelle et la créativité sociale” (Ferry, 1995, p. 105). Un revenu garanti ne saurait à lui seul engendrer une implication dans des activités autonomes librement déterminées.

A l’inverse, dans un contexte marqué par la recherche de flexibilité à tout crin du côté de l’entreprise, l’obtention inconditionnelle d’une allocation peut participer de la déréglementation

³⁶ Selon la définition de l’Association pour l’instauration d’un revenu d’existence (A.I.R.E.).

³⁷ Selon l’expression maintenant célèbre de H. Arendt.

et de la dérégulation, les “petits boulots” faiblement rémunérés devenant plus acceptables s'ils font office de compléments de revenus; d'ailleurs, des exemples historiques montrent que le droit au secours a pu faciliter une organisation libérale du marché du travail.³⁸ Si certains groupes ou individus dotés de ressources culturelles peuvent s'inscrire dans un scénario de secteur quaternaire, à l'inverse un droit au revenu peut encourager le travail au noir et l'enfermement dans les dépendances de l'économie informelle ou domestique; d'autant que les exclus de la grande production automatisée ne sont pas les mieux placés pour expérimenter des formes d'activités en grande partie inédites (Wuhl, 1994, p. 35). L'assurance d'un revenu, aussi sécurisante qu'elle soit dans une société devenue une société du risque et de la peur du déclassement, ne peut en elle-même constituer une incitation assez forte pour pouvoir susciter le développement personnel, l'entraide mutuelle ou l'investissement dans la sphère publique. L'émancipation individuelle a tellement réussi qu'elle se traduit par un manque de repères et une incapacité, ressentie par beaucoup, à trouver ce qui peut faire sens dans l'existence humaine. Elle génère une dissociation dont les multiples manifestations sont connues: “taux croissant des divorces, nombre grandissant des personnes seules, déclin des engagements (dans les syndicats et les églises, par exemple), déclin sur la longue durée de la participation électorale et de l'intérêt pour les partis politiques, grande mobilité géographique (qui sape les solidarités de voisinage), apparition soudaine des sans-logis, vague grandissante de violence aveugle, etc. Le chômage affaiblit les liens familiaux, coupe les individus des groupes d'intérêts et des syndicats, assèche les ressources communautaires, conduit à l'aliénation ou au désengagement politique”.³⁹

C'est ce que reconnaissent les théoriciens les plus lucides qui critiquent le travail salarié. Le temps libre, ou plutôt le temps social qui n'est pas occupé par le travail salarié, n'est pas vertueux

³⁸ Cf. L'exemple de l'artisanat rural cité par R. Castel (1995b).

³⁹ Ces phénomènes qui produisent “des individus indépendants, indifférents, isolés, fragilisés” sont cités par WALZER, M. Individus et communautés: les deux pluralismes. *Esprit*, n. 6, juin 1995, p. 109. Pour les États-Unis, mais ils s'appliquent largement à la situation d'autres pays comme la France.

par essence (Mothé, 1998) et la réduction de la place du travail comporte plusieurs risques: “développement des formes de domination ou de subordination naturelles que l’on croyait disparues”, augmentant en particulier les inégalités d’âge et de sexe, multiplication “des comportements de surconsommation, de frustration ou de repli sur la sphère individuelle” et “désintérêt vis-à-vis de l’action ou de la responsabilité collective” (Méda, 1995). La désaffection vis-à-vis du travail peut en outre aboutir à ce que les transformations en son sein soient délaissées, à ce que disparaisse toute volonté “d’améliorer les conditions de travail ou de rechercher une toujours plus grande cogestion de l’entreprise” et à ce que soient abandonnées “les incitations à allonger les formations, à élever le niveau de formation du pays” (p. 308-9). “L’enjeu est de réussir à dépasser cette étape historique du ‘tout travail’ (p. 308), sans cependant retomber dans des formes régressives dont le travail nous avait en partie libéré”, ce qui ne saurait être envisagé à partir de la seule instauration d’un revenu d’existence ou d’une allocation universelle et suppose de trouver un “mode convaincant de partage”⁴⁰ qui permette à la fois de “garantir un accès égal au travail; viser à un partage acceptable de l’ensemble travail, revenus, statuts, protections; accepter d’autres moyens de distribution du revenu que le seul travail” (Méda, 1995, p. 304). Selon D. Méda, un partage égalitaire de l’emploi est donc la condition nécessaire à un dépassement de la société salariale qui doit inclure conjointement un effort redistributif accru pour “qu’une partie des richesses issues de la production aille directement financer des services publics ouverts à tous” et une “capacité à enchanter d’autres espaces que celui de la production” (p. 307-9).

Au-delà de l’attention accordée au partage de l’emploi et à la défense du service public, présente dans d’autres approches précédemment citées, cette position se singularise par le fait qu’elle aborde la question plus large de la libération de l’espace public: le déversement du temps dédié au travail vers du temps consacré à la vie publique et à l’exercice d’une nouvelle citoyenneté

⁴⁰ Selon l’expression de B. Guggenberger, *Wenn uns die Arbeit ausgeht*. Hanser, 1988, p. 123. Cité par Méda, (1995, p. 303).

ne peut être spontané ou engendré par la simple modification des règles de la redistribution liée à l'adoption d'un revenu inconditionnel. La référence à un autre équilibre des temps sociaux, résultant d'une relativisation de l'emploi, ne peut se contenter de poser comme hypothèse la croyance en l'existence d'une propension à trouver des activités épanouissantes ou contribuant au bien commun. L'avènement d'une société dans laquelle le travail occupe une place moins prééminente passe par une réorientation plus ample de l'action publique. "Le défi lancé à l'État aujourd'hui" est de "parvenir à trouver les moyens de susciter des regroupements et des associations capables de prendre en charge certains intérêts et de donner aux individus l'envie de s'y consacrer, de susciter chez eux le désir d'autonomie et de liberté" (p. 302). "Une politique de libération du temps doit d'emblée créer de nouveaux espaces pour de nouveaux projets de vie, des lieux pour de nouvelles formes de socialité".⁴¹

Cette conclusion soulève cependant bien des interrogations: par quels lieux d'investissements concrets passer d'une société gouvernée par les impératifs de la compétitivité et de la rentabilité qui distribuent les revenus et les statuts sociaux, à une société où les finalités politiques et culturelles seraient structurantes pour le tissu social? Quels sont les espaces où peut s'instituer une reconnaissance réciproque quand la sphère du travail se contracte? Comment l'État peut-il influencer sur l'organisation autonome de la société civile et promouvoir "des associations renouvelées ayant pris en charge certaines compétences"? (Méda, 1995, p. 304.) Comment une dynamique reposant sur le volontariat peut-elle être favorisée par le pouvoirs publics sans tomber dans le paradoxe de vouloir rendre la libre implication et le bénévolat obligatoires?⁴²

⁴¹ Selon A. Gorz, *Sortir de la société salariale*, ronéo, p. 8.

⁴² Paradoxe qui est illustré à la fois par de nouvelles politiques publiques comme la Corporation for National Service Act aux États-Unis votée en 1993 et par des propositions comme celle émise par R. Zoll; cf. respectivement SIMONET, M. Le bénévole et le volunteer: ce que traduire veut dire. et ZOLL, R. Pour un revenu de citoyenneté légitimé par un service civil. In: CAILLE, A.; LAVILLE, J. L. (Dir.). Une seule solution, l'association? Socio-économie du fait associatif, *La Revue du MAUSS*, n. 11, premier semestre, 1998.

Ce sont finalement les mêmes problèmes que ceux affrontés par J. Rifkin quand il annonce, non pas la fin du travail comme pourrait le laisser penser le titre provocateur de son ouvrage, mais les limites du travail accompli dans les sphères marchande et publique. Sa réponse, plus sociale et moins directement politique,⁴³ consiste à “renforcer le tiers-secteur” et “l'économie sociale”, c'est-à-dire à prendre appui sur la vitalité des associations pour promouvoir, à partir de celles-ci, un secteur différent des secteurs privé et public en se revendiquant, comme Méda, de Tocqueville pour lequel “dans les pays démocratiques, la science de l'association est la science mère”.⁴⁴ Ceci dit, en dépit de son pragmatisme affiché, cette conception appelle à son tour des précisions sur les moyens à mobiliser. Rifkin, conscient des dangers d'une instrumentalisation du bénévolat comme “cheval de Troie” du désengagement de l'État⁴⁵ préconise “l'attribution d'un salaire social (au lieu d'une allocation chômage) à des millions de personnes en échange de leur travail dans l'économie sociale” (p. 338). Le premier éclaircissement à apporter concerne alors les tâches respectives du secteur public et du tiers secteur, comme le dit G. Roustang: “Comment s'établiraient les relations et la répartition des tâches entre ce tiers secteur et les services publics?”. Le second point à approfondir porte sur les affectations des individus dans chacun des secteurs: “Comment éviter la constitution de deux catégories de citoyens: ceux qui seraient des salariés “normaux” dans le privé et le public, et ceux qui, chômeurs, seraient amenés à travailler pour des organisations du troisième secteur?”⁴⁶

La valeur heuristique des contributions regroupées par les commentateurs autour du mot d'ordre de “la fin du travail” est

⁴³ Ce que ne manque pas de lui reprocher MEDA, D. Quelques réflexions sur la “fin du travail”. *Partage*, janvier 1997, p. 11.

⁴⁴ TOCQUEVILLE, A. de *De la démocratie en Amérique*. Paris: Gallimard, 1961. (Tome 2). p. 113.

⁴⁵ Comme le montre sa critique des politiques suivies par Reagan et Bush: “le tiers secteur manipulé par les partis”, Rifkin (1996, p. 331-336).

⁴⁶ ROUSTANG, G. A propos de 'la fin du travail' de Jeremy Rifkin: vers un nouveau contrat social. *Partage*, n. 110, janvier 1997, p. 9.

indéniable parce qu'elles induisent une prise en compte de la répartition de l'ensemble des temps sociaux que les autres perspectives négligent. Cet élargissement du champ de la réflexion débouche néanmoins, comme on vient de le voir, sur de nombreuses questions qui restent en suspens parce que l'argumentaire reste pour l'essentiel dans le registre du souhaitable, alors que l'ampleur des changements évoqués exige des approfondissements quant aux moyens appropriés. L'observation ne vaut pas que pour "les défenseurs de la fin du travail", pour reprendre l'expression à travers laquelle sont désignés les auteurs qui viennent d'être présentés. C'est l'ensemble du débat sur l'avenir du travail qui dénote une tendance à l'analyse axiologique. Le risque subséquent est de délaissier les références empiriques dans lesquelles sont ancrés les raisonnements et de se laisser emporter par l'attrait de la polémique familière aux milieux intellectuels. Face à ces jeux de position complexes, le danger est grand d'être pris entre fausses querelles et répétition d'arguments anciens.

Une méthode peut toutefois être proposée pour cerner ce qui fait la spécificité conceptuelle et pratique du débat actuel sur le futur du travail. Cette méthode consiste à confronter l'ensemble des positions en présence à l'évolution de la réalité économique et sociale pour déceler en quoi cette dernière vient valider ou infirmer certaines hypothèses; autrement dit, il s'agit de coupler à l'approche normative, implicite ou explicite, de chacune des positions rappelées ci-dessus, une approche compréhensive afin de déterminer dans l'ensemble des possibles les voies qui se défrichent à partir des changements déjà engagés. C'est cette posture⁴⁷ qu'ont adopté différents auteurs. Pour ce courant,⁴⁸

⁴⁷ Comme le note Polanyi, ils retrouvent en cela une posture propre à des penseurs ayant le souci d'articuler réflexion sur le changement et analyse des pratiques sociales comme Rousseau ou Owen.

⁴⁸ Parmi les publications récentes de ce courant: LIPIETZ, A. *La société en sablier*. Paris: La Découverte, 1996. EME, B.; LAVILLE, J. L. *Cohésion sociale et emploi*. Paris Desclée de Brouwer, 1994. LAVILLE, J. L. *L'économie solidaire: une perspective internationale*. Paris: Desclée de Brouwer, 1996. PERRET, B.; ROUSTANG, G. *L'économie contre la société*. Paris: Seuil, 1993. Ainsi qu'un manifeste réunissant ROUSTANG, G.; LAVILLE, J. L.; EME, B.; MOTHE, D.; PERRET, B. *Vers un nouveau contrat social*. Paris: Desclée de Brouwer, 1997.

c'est la confrontation à la réalité économique et sociale qui permet de tester la pertinence des théorisations et autorise à aller au-delà des oppositions tranchées se présentant comme définitives, tout en précisant certaines questions abordées dans les approches précédemment mentionnées.

Références bibliographiques

- ANSPACH, M. R. L'archipel du Welfare américain, âge d'abondance, âge de pierre. *Revue du Mauss*, Vers un revenu minimum inconditionnel?, n. 7, 1er trimestre, 1996.
- ARENDT, Hannah. *Condition de l'homme moderne*. Paris: Calmann-Lévy, 1983.
- AUDREY, B. *Le travail après la crise*. Paris: Interéditions, 1994.
- AUER, P. Emploi, marché du travail et stratégies de lutte contre le chômage. In: _____; REYNAUD, E. *Chroniques internationales du marché du travail et des politiques de l'emploi 1986-1989*. Paris: La Documentation française, 1990.
- BARBIER, J. C. La logique du "welfare" dans les politiques sociales en Europe et aux Etats-Unis: limites des analyses universalistes. *Document de travail CEE*, s/d.
- BRIDGES, W. *La conquête du travail: au-delà des transitions*. Paris: Village Mondial, 1995.
- CASTEL, R.; LAE, J. F. La diagonale du pauvre. In: _____. *Le revenu minimum d'insertion: une dette sociale*. Paris: Editions de l'Harmattan, 1992.
- CASTEL, R. "A propos de la fin du travail salarié de William Bridges". *Partage - Mensuel d'information sur le chômage et l'emploi*, n. 96, avril 1995, p. 22.
- _____. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris: Fayard, 1995b.
- CHATEAURAYNAUD, F.; CHOQUET, L. H. *Enquête sur les archives administratives du RMI. Note n° 2: ligne du contrat d'insertion*. CEE, avril 1991. Ronéo.
- COUNCIL OF ECONOMIC ADVISORS. *Annual Report*. Washington, 1995.
- DUBAR, C. *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelle*. Paris: Armand Colin, 1991.
- CONSEIL SUPERIEUR DE L'EMPLOI, DES REVENUS ET DES COUTS - CSERC. *Minima sociaux, entre protection et insertion*. Paris, 1997. La Documentation Française.
- _____. *L'allègement des charges sociales sur les bas salaires*. Rapport au Premier ministre. Paris, 1996.
- DENT, H. *Job Choc*. Paris: First Éditions, 1995.
- DONZELOT, J.; JAILLET, M. C. Europe, Etats-Unis: convergences et divergences des politiques d'insertion. *Revue Esprit*, 1997, p. 70.